

Séminaire thématique Nouvelle-Aquitaine Littoral de Nouvelle-Aquitaine : le défi de la préservation

Avec l'évolution du périmètre régional, le projet littoral doit aujourd'hui être repensé avec l'ambition de porter, au travers d'une gouvernance renouvelée, **une démarche d'aménagement durable pour l'ensemble du littoral de Nouvelle-Aquitaine.**

Dans cette perspective, a été retenue l'idée d'un cycle de 4 séminaires thématiques afin de **partager collectivement le constat des grands défis socio-économiques et environnementaux qui attendent les acteurs du littoral** et co-construire les réponses à y apporter.

Pour initier ce cycle de séminaires, il a été choisi de positionner le défi de l'attractivité du littoral de Nouvelle-Aquitaine au cœur des réflexions. En effet, qu'elle soit choisie, subie ou attendue, **il s'agit bien souvent de la clé d'entrée des collectivités pour la construction de leurs projets de territoire.**

Objectivé par de nombreux indicateurs sociaux-économiques, l'attrait des personnes et des entreprises pour le littoral de Nouvelle-Aquitaine n'est plus à démontrer. Avec **des croissances démographique et résidentielle des plus dynamiques**, leur appartenance à la 2ème Région d'accueil de touristes français, et une **accessibilité performante**, les territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'une notoriété sans précédent.

Mais alors comment gérer et redéployer cette attractivité ? Comment répondre aux besoins en matière de logements, de mobilités quotidiennes, de services et d'équipements, d'accueil touristique ? Comment accueillir tout en préservant et valorisant les atouts du cadre de vie ? Quels sont les équilibres à trouver entre économie résidentielle et économie productive ? Quelles sont les actions, notamment en matière d'aménagement, à mettre en œuvre pour s'assurer dans le temps de la pérennité de cette attractivité ?

Avec ce séminaire, le GIP littoral aquitain souhaite requestionner la place, les impacts et les leviers de l'attractivité dans le développement territorial du littoral. S'appuyant sur les regards croisés d'élus et de professionnels ainsi que la tenue d'ateliers de travail, cette journée constituera un temps fort de diffusion et de partage pour dessiner les objectifs du nouveau projet littoral en matière d'aménagement et de cadre de vie durables.

ATELIER 1 : Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers dans un contexte de forte attractivité régionale

PARTICIPANTS

Frédéric BERGEZ-CASALOU, Conservatoire du Littoral
Stéphanie BRETON, Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
Aurélie DEHOUCQ, i-SEA
Anthony DOUET, SYBARVAL
Carole GAUYACQ, CARO
Justine GOMICHON, SYBARVAL
Thomas GUILLOUD, Even Conseil
Camille JOURDAIN, Biotope
Marie-Christine LACOSTE, Conseil Départemental de Charente-Maritime
Lydie LAURENT, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Héloïse MAUROUARD, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Cécile SCHNEIDER, DDTM de la Gironde
Anne-Françoise SIREAU DEVINEAU, Région Nouvelle-Aquitaine

Animation et prise de notes :

Bénédicte DULUC, GIP Littoral Aquitain
Manon ROBIN, GIP Littoral Aquitain
Gaëlle VIVES, GIP Littoral Aquitain

THEME : Comment les politiques de planification territoriale intègrent-elles la limitation de la consommation d'espaces ? Quels sont les outils mis en œuvre pour limiter l'artificialisation des milieux, préserver les continuités écologiques, organiser l'articulation entre armature urbaine et naturelle ?

GAËLLE VIVES :

L'objectif est d'avoir votre ressenti sur la question de la prise en compte de la biodiversité : comment fonctionne t-elle sur le terrain ? Quelles sont les tendances évolutives des espaces NAF sur vos territoires ? Quels types de milieux se développent ? Lesquels régressent ? Et au profit de quels autres milieux ?

Quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de certains documents de planification pour prendre en compte la biodiversité ? Comment arrive-t-on à mieux prendre en compte les NAF dans ces documents ?

ANTHONY DOUET :

Participant à l'animation d'un inter-SCoT avec le GIP, nous nous rendons compte d'un changement de vision par rapport au littoral. La côte ex-Aquitaine est d'abord naturelle avant d'être urbanisée mais le fait d'élargir la région à la Charente-Maritime module ce constat : la côte est devenue avant tout urbaine avant d'être naturelle. Il faut avoir une nouvelle approche du littoral néo-aquitain.

En 10 ans, les mesures sur la consommation d'espace ont considérablement évolué. Aujourd'hui, nous disposons de nombreuses sources de données pour travailler sur l'évolution de l'occupation du sol (OCS) : l'OCS littoral 2000-2009 fournie par le GIP, les fichiers fonciers des impôts, les données MAGIIC de la DREAL.

Malgré une augmentation du nombre de données accessibles, il n'est pas forcément plus simple pour les territoires de calculer la consommation foncière : il est même difficile de calculer précisément les

évolutions et la consommation réelle d'espace. La définition de la consommation d'espace reste un problème : faire un jardin à partir d'un espace agricole, est-ce de l'artificialisation ? C'est une question qui n'est pas tranchée et qui nécessite une réflexion.

De même, le classement de l'OCS régionale implique un parti pris différent de celui de l'OCS nationale.

En tant que territoire, jusqu'à quel niveau devons-nous aller dans les documents d'urbanisme ? Quel type de prairie, par exemple ? Enfin, il y a aussi le regard de l'autorité environnementale qui nous cadre. Nous interrogeons les différents partenaires (Région, Etat, GIP) et nous nous appuyons sur la jurisprudence : comment atteste-t-on de la qualité de notre document de planification à la fois sur le calcul de la consommation d'espace et les coupures d'urbanisation ?

CAROLE GAUYACQ :

Toujours à propos de l'OCS et dans le cadre de la révision du SCOT, la question s'est posée sur quelles données utiliser. La photo-interprétation nous a semblé être la meilleure solution. Les territoires ont besoin d'avoir des outils de mesures de suivi dans le temps. Les territoires et la chambre d'agriculture ont une vision très différente de la consommation d'espaces agricoles. La difficulté est de se mettre d'accord sur la méthode à adopter car nous ne calculons pas tous de la même façon.

L'enjeu est d'expliquer la méthode utilisée et de justifier le fait que nous avons une méthode qui n'est pas forcément la même ou celle attendue par les services instructeurs. Pour la CARO, la consommation se fait plutôt dans les communes péri-urbaines car le foncier est plus important et les parcelles sont plus grandes. Par conséquent, le développement se fait surtout en arrière littoral dû au coût du foncier.

Quelle est la densité acceptable en fonction des secteurs de territoire ? Les élus disent que nous ne pouvons pas accepter la même densité partout et que cela doit être réfléchi à l'échelle de chaque territoire. Or les communes sont complètement saturées, la densification n'est plus possible et elles ne peuvent plus s'étendre donc les surfaces à urbaniser vont être plus importantes. La question du recul stratégique apparaît quand les communes sont saturées et soumises à des risques.

LYDIE LAURENT :

Des méthodologies nationales existent pour calculer la consommation d'espaces NAF : il ne faut pas oublier qu'une habitation est un espace clôturé la plupart du temps qui n'a rien à voir avec des espaces NAF et qui limite les continuités écologiques. L'entretien des jardins n'est pas le même que celui d'un espace naturel ou agricole donc toutes les zones d'habitations doivent être considérées comme des espaces artificialisés. Si les territoires n'utilisent pas les mêmes méthodes que la DREAL, c'est à leur risques et périls car ces méthodes différentes sont issues de décisions politiques.

Il faut sortir des querelles de méthodologie. Certains projets de territoires admettent que les espaces NAF sont des atouts pour les territoires alors que sur d'autres, il y a des pressions très fortes avec la question du repli stratégique. Il faut donc convaincre les élus d'évoluer dans leur approche. Mais de nombreux progrès restent à faire sur la prise en compte des espaces NAF dans la conception des documents d'urbanisme.

BENEDICTE DULUC :

Le document de type SCOT ou PLU est-il vraiment l'outil adapté pour valoriser les espaces NAF, car on voit bien sa logique « comptable » ? Est-ce que les documents de planification permettent de développer des vrais projets ou faut-il utiliser d'autres types de schéma du style SRCE, Opérations grands sites, etc. ?

CAROLE GAUYACQ :

Le plus efficace reste d'avoir un accompagnement aux porteurs de projets au niveau territorial. La création du poste de paysagiste-conseil au sein de la CARO, dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS), a eu beaucoup plus d'effets que de mettre des principes dans le SCOT qui n'ont pas été suivis. C'est ce qui a été le plus efficace depuis le lancement de l'Opération Grand Site pour convaincre de l'intérieur.

GAËLLE VIVES :

La conception des documents de planification n'a t'elle pas créé de lien ?

CAROLE GAUYACQ :

Il faut que les élus et porteurs de projets aient envie de le faire.

CAMILLE JOURDAIN :

A différentes échelles, le document d'urbanisme répond à une question d'occupation du sol (POS était un bon terme et plus adapté). Si nous n'avons pas la maîtrise foncière des espaces, nous ne pouvons les préserver. Quelle que soit la méthode d'évaluation de l'artificialisation, c'est surtout la tendance qu'il faut regarder plutôt que le chiffre. Le document d'urbanisme pointe une tendance mais derrière il faut des moyens pour le mettre en œuvre. C'est une problématique très forte en Charente-Maritime et en particulier dans les zones humides.

CAROLE GAUYACQ :

Certaines communes ont fortement associé la CARO pour l'élaboration de leur PLU et ont bénéficié d'un accompagnement technique, ce qui a permis de sensibiliser fortement les élus. Dans le cadre du Projet Grand Site, on a longuement évoqué la notion de paysage. Des étudiants ont effectué un travail paysager pour chaque commune qui a beaucoup plu aux élus.

CAMILLE JOURDAIN :

Les opérations Grand Site permettent d'avoir une acculturation et sont l'occasion de sensibiliser les acteurs locaux.

GAËLLE VIVES :

On protège bien ce qu'on connaît, par conséquent, nous sommes plus moteurs pour préserver et maintenir le cadre de vie.

Concernant la densité : quelle population sommes-nous prêts à accueillir sur notre territoire mais aussi quel cadre général souhaitons-t-on nous apporter à la fois aux habitants et à ceux qui souhaitent venir ?

HELOÏSE MAUROUARD :

Je m'avoue surprise de la discussion et de l'orientation du débat et de la non-évocation du changement climatique et de l'augmentation du niveau marin.

D'autres questions demeurent : Comment gérons-nous le déplacement des populations et les parcelles agricoles menacées ? Comment nous adaptons-nous au changement climatique ? Comment organisons-nous le recul au lieu de se focaliser sur le « comment mieux urbaniser ».

LYDIE LAURENT :

Le thème du 4^{ème} séminaire portera sur les risques et sur l'importance de préserver les espaces qui sont menacés par le changement climatique sur la frange littorale.

ANNE-FRANÇOISE SIREAU DEVINEAU :

A l'échelle du SRADDET, nous faisons face à une impossibilité d'avoir une règle commune sur tout le littoral. Nous avons besoin de connaître les spécificités du territoire. Nous faisons une synthèse à l'échelle du littoral puis nous établissons une typologie en fonction des territoires.

Quand il y a urbanisation, nous prenons en compte, la notion de « coefficient de biotope », cette dernière pourrait également être transposée pour la bande littorale.

La notion de « repli » est présente dans le vocable aquitain mais pas dans celui de Charente-Maritime. La notion d'OCS n'est pas traitée de la même manière non plus.

LYDIE LAURENT :

La problématique de la maîtrise de la consommation d'espace est commune mais à des degrés divers selon les différentes typologies de territoires. Les documents sont la première base pour éviter la consommation d'espace. Certes, ils sont insuffisants mais ils sont nécessaires.

« Quels sont les outils et les leviers qui fonctionnent » ? Il serait intéressant de croiser les approches afin d'étudier les arguments les plus convaincants pour les élus.

La volonté de maîtriser la consommation d'espace existe mais on n'arrive pas toujours pas à endiguer le mouvement.

ANTHONY DOUET :

Collectivement, il n'est pas possible d'endiguer la consommation d'espace avec l'accueil de 3 000 habitants par an, la question se pose de savoir quelle offre de logements leur proposons-nous, avec quel cadre de vie ? Il est essentiel d'arriver à répondre rapidement à cet afflux de population.

Comment pouvons-nous y arriver sans devoir densifier à tout va quand il faut 6 ans pour faire un PLU et 5 ans pour un SCOT ?

Je ne suis pas d'accord sur le fait qu'une surface en espace vert soit artificialisée ; nous pouvons la considérer comme urbanisée, mais pas forcément artificialisée. Souffrant trop souvent d'une étiquette de mauvaise réputation, on nous répond qu'il faut garder des espaces de respiration.

Que faire quand nous cherchons à anticiper le repli en rétro-littoral mais que l'on nous refuse les autorisations à urbaniser ? Je reste ouvert à toute proposition

CAROLE GAUYACQ :

Sur les communes de la CARO, à chaque révision de PLU, au moment de l'analyse des documents d'urbanisme, des zones AU sont supprimées pour les mettre en N ou A privilégiant une logique comptable au détriment de projets, sur les communes plus peuplées, la diminution est moindre mais on se fait retoquer en nous demandant davantage d'efforts. C'est un subtil jeu d'équilibre à faire entre les différentes communes. Ainsi, sur la commune d'Echillais, une requalification de délaissé routier a été faite sur une zone 1AU de 5 ha.

BENEDICTE DULUC :

Le PLU est un document de développement urbain dans lequel ces thématiques sont rentrées mais quel est réellement le projet sur ces espaces ? Quel est le projet agricole, par exemple ?

CAROLE GAUYACQ :

Il est à regretter que la logique comptable passe au-dessus de la logique de projet.

FREDERIC BERGEZ-CASALOU :

Ces documents sont-ils vraiment les cadres ? N'atteignons-nous pas la limite de l'exercice ?

MARIE-CHRISTINE LACOSTE :

Il faudrait afficher clairement nos intentions sur ces espaces car ces documents sont consultables par la population : il serait fort dommage de s'en priver. L'accompagnement des collectivités est très variable selon les territoires : à La Rochelle, il est impossible d'afficher les zones de préemption des espaces naturels sensibles dans les PLUi.

GAËLLE VIVES :

Comment arrivez-vous quotidiennement à convaincre les usagers et comment accompagnez-vous les porteurs de documents de planification pour avoir une vision globale qui intègre les espaces NAF.

MARIE-CHRISTINE LACOSTE :

Parfois avec beaucoup de synergies. Pour d'autres communes, nous sommes seulement des personnes associées et nous n'avons même pas la possibilité d'afficher les zones de préemption dans le PLUi. Tous les cas de figure se présentent à nous. Nous regrettons d'avoir du mal à travailler avec certaines collectivités.

LYDIE LAURENT :

Certains territoires ont fait le choix de limiter leur population ; ils ont décrété que le seuil de densité était atteint et que ce n'était plus possible d'accueillir d'autres personnes car l'équilibre était trouvé.

ANTHONY DOUET :

Je ne suis pas d'accord ; nous devons favoriser l'accueil. En cas de refus, où vont s'installer les nouveaux habitants ? Que leur proposons-nous ? Cela implique des questions de mobilité et de déplacement. Comment produisons-nous des services et du logement ? Quel cadre de vie offrons-nous à nos habitants ? Voilà des questions en suspens ?

LYDIE LAURENT :

Quel est le type de personnes qui s'installent ? Travaillent-elles sur le territoire ?

ANTHONY DOUET :

Ce sont les jeunes actifs qui n'arrivent pas à se loger sur Bordeaux.

MARIE-CHRISTINE LACOSTE :

Regardez, sur l'île d'Aix et l'île de Ré, des choix politiques ont été faits avec un arrêt de l'accueil, par conséquent les gens s'installent plus en arrière, par conséquent, les entreprises elles-mêmes vont reculer. Nous avons besoin de choix politiques qui limitent le développement.

ANTHONY DOUET :

Cela engendre forcément de la consommation d'espace ailleurs et une ségrégation socio-spatiale, par la hausse des prix de l'immobilier.

CAROLE GAUYACQ :

Dans d'autres cas, les communes peuvent choisir de ne pas se développer mais elles ont quand même besoin de créer de nouveaux logements sinon la population vieillit, les écoles ferment et la communeériclite.

Comment crée t-on du logement ? De préférence, en réhabilitant les bâtiments existants mais ce n'est pas forcément possible. Sur l'île d'Aix, le maire affirme que la seule façon d'avoir des habitants à l'année c'est de faire du logement social. Aujourd'hui, l'île a une classe avec 7 enfants mais le jour où l'école ferme, cela risque d'être très compliqué.

FREDERIC BERGEZ-CASALOU :

Tous les élus essaient d'afficher une stabilisation voire une diminution de la population, c'est une volonté affichée. Dans les faits, ce n'est pas aussi simple. Concernant les aspects stratégie de territoire ou prospective, n'y aurait-il pas d'autres outils ? Du type ADS, OGS...

HELOÏSE MAUROUARD :

Faisant suite à la tempête Xynthia, les zones noires ont été supprimées avec un choix de protéger les habitations, il s'agit davantage d'une vision à court terme plutôt qu'à long terme.

GAËLLE VIVES :

La question de la préservation des espaces naturels pour lutter contre le changement climatique, peut-elle constituer une réelle porte d'entrée pour les élus pour favoriser le maintien des espaces NAF ?

CAROLE GAUYACQ :

Sur la CARO, aucun document d'urbanisme enregistré par les élus ne soutient de projet d'urbanisation sur des zones à risques.

BENEDICTE DULUC :

Aujourd'hui, nous ne savons pas organiser le repli stratégique pour des raisons règlementaires, juridiques et financières. Les enjeux sont importants mais le repli est compliqué à mettre en œuvre. Les enjeux de consommation d'espaces portent davantage sur les questions l'accueil des nouvelles populations plutôt que sur le repli. La question est de savoir comment on accueille 3 000 habitants/an en plus.

BENEDICTE DULUC :

Dans le cadre de l'opération OGS, nous réfléchissons à une stratégie plus globale sur les espaces naturels avec un maillage plus large pas uniquement axé sur le développement urbain ; ensuite, nous le déclinons dans un PLU. Cette nouvelle dimension élargie induit une complémentarité renforcée et une sensibilité accrue des élus

CAROLE GAUYACQ :

Aujourd'hui, les élus voient les choses complètement différemment d'il y a 5 ans. Avant, ils ne voulaient pas entendre parler de site classé mais grâce à l'OGS et en partant de tous petits projets, ils ont plus pris conscience de la valeur des espaces naturels qui les environnent.

GAËLLE VIVES :

Quelle différence y a t-il dans la manière de mobiliser les élus entre les docs d'urbanisme et l'OGS ? Il s'agit essentiellement du recrutement d'une paysagiste en interne ?

CAROLE GAUYACQ :

Avec l'opération OGS, tout un mode de gouvernance est mise en place, grâce à un processus de concertation et des moments de partage qui associent élus et porteurs de projet. Le SCOT ne peut pas tout régler ni le PLU. Nous avons essayé d'orienter la dimension du SCOT en prenant le prisme du paysage et nous espérons que cela va être un facilitateur...

BENEDICTE DULUC :

Nous pouvons faire des choses en dehors d'un cadre imposé. La planification et l'anticipation se font mieux dans la gouvernance, le partage et le dialogue.

FREDERIC BERGEZ-CASALOU :

Cela peut décoller sur un cadre opérationnel

LYDIE LAURENT :

Des animations adaptées peuvent déjà être faites avec les nombreux outils existants.

CAROLE GAUYACQ :

L'accompagnement des territoires peut se faire sans OGS comme par exemple l'accompagnement des agriculteurs.

ANNE-FRANÇOISE SIREAU DEVINEAU :

Cela dépend avant tout de la volonté politique car l'Opération Grand Site marais poitevin ne fonctionne pas de la même manière.

La dimension des PNR est intéressante car elle crée une nécessité de gouvernance nouvelle ; elle pousse à trouver une solution pour s'affranchir des outils qui sont utiles mais ne suffisent pas.

GAËLLE VIVES :

La question d'évolution des espaces NAF est très fortement liée aux questions foncière et d'accueil des populations. Sur la base de ce constat, quels sont les grands défis à relever pour concilier l'accueil des populations et également préserver les espaces NAF ? Quels sont les points de vigilance dont il faut tenir compte pour les années qui viennent ?

CAMILLE JOURDAIN :

Un recyclage des friches et des espaces urbains doit être mené dans le cadre d'un plan biodiversité avec pour ambition d'être à 0 % net de consommation d'espace. Mais tant que ce sera plus cher de construire sur des NAF plutôt que de démolir ou de recycler, on continuera. Il faut aller vers le « No net loss » (absence de perte nette de biodiversité).

HELOÏSE MAUROUARD :

Je ne suis pas d'accord avec le SYBARVAL ; nous avons besoin de redynamiser le territoire plutôt que de densifier les grandes métropoles comme Bordeaux. Doit-on continuer de densifier le littoral ou faut-il plutôt dynamiser l'arrière littoral ?

FREDERIC BERGEZ-CASALOU :

L'enjeu se situe sur le rétro-littoral, l'interlac et la métropolisation en Aquitaine. Un effort de convergence des stratégies, d'échanges et de diffusion des solutions doit être mené sur les secteurs littoraux et rétro-littoraux. Les enjeux à cibler se trouvent sur le rétro-littoral. Le conservatoire s'y applique à travers le GIP en autres.

CAMILLE JOURDAIN :

Il faut avoir une vision au-delà du littoral.

LYDIE LAURENT :

Les liens entre le littoral et les grandes métropoles sont forts en termes d'emplois et de mobilité, il faut donc les prendre en compte.

GAËLLE VIVES :

En conclusion : les questions de planification et d'anticipation sont les maîtres mots. Elles se font mieux avec du dialogue et une gouvernance adaptée. Les documents d'urbanisme sont importants mais non suffisants. Il y a peut-être des choses à inventer ou bien faut-il préciser dans l'objectif d'informer, de transmettre et convaincre.

ANTHONY DOUET :

En tant qu'animateur de l'inter-SCoT à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, je précise qu'un travail important a été mené avec la Région pour l'élaboration du SRADDET. Des avantages et des inconvénients coexistent des deux côtés : l'Etat et la Région financent l'agence d'urbanisme pour la mobilité. Une douzaine de techniciens issus de la Région participent à la rédaction du SRADDET. On est assez réactif et on arrive à se mobiliser. Il n'y a pas un seul animateur. L'Inter- SCoT girondin est animé par le Département alors que l'inter-SCoT littoral est animé par le GIP

LYDIE LAURENT :

Quels en sont les moyens dédiés ? Les porteurs du SCOT auraient-ils besoin de l'appui d'un paysagiste dans leur mission ?

CAROLE GAUYACQ :

La mission du paysagiste a été une réussite car la personne a été embauchée en interne. Le CAUE peut aussi intervenir mais il n'aura pas la même portée.

ANTHONY DOUET :

Nous n'avons pas de dimension opérationnelle par rapport à une agglomération, cela dépend de la fonction de la structure.

ATELIER 2 : ORGANISER LES USAGES DANS LES ESPACES NATURELS DE MANIERE DURABLE

PARTICIPANTS

Sophie AUDOUARD, Adjointe DBCEN, Service Patrimoine Naturel de la DREAL Nouvelle-Aquitaine,
Cécile BRAINE, Directrice Générale Adjointe des services, Commune de Fouras,
Maurine DAGORNE, Stagiaire, CDL Aquitain
Lucie DEGORCE, Pôle Technique Service Littoral, CDC Ile d'Oléron,
Maria DE VOS, Directrice, Syndicat Mixte du Grand Site de la Dune du Pilat.
Ambre DIAZABAKANA, chargée de projet, CDL Aquitain,
Valentin GUYONNARD, Ingénieur de recherche, UMR LIENS, Université de la Rochelle – CNRS,
Serge HALIOUA, Responsable Service Littoral, DDTM 17,
Valérie HOUMEAU, Chargée de mission, Association Aquitaine Croissance Verte,
Marie LECOZ, Stagiaire, SYBARVAL,

Cécile LEGALL, Chargée de mission, DREAL Nouvelle-Aquitaine,

Pascal MASSICOT, Président, CDC Ile d'Oléron,
Eric MATHE, Technicien Environnement, Commune de St Georges de Didonne,
Maryvonne MOULAERT, Architecte Conseil, CAUE 17,
Edith PAVAN, Pôle Technique Service Littoral, CDC Ile d'Oléron,
Claire PEYRON, Architecte Conseil, CAUE 17,
Christian PITIE, Président de l'Association des Riverains du Lac de Lacanau (ARLL),
Hervé TREHEIN, Chef du Pôle coordination stratégique mer et littoral, DIRM SA,
Hélène VIGNHAL, Responsable Unité Aménagement du Médoc, DDTM 33,
Didier VYE, Enseignant – chercheur, UMR LIENS, Université de la Rochelle – CNRS,

Animation et prise de notes :

Fanny BOUILLY, Chargée de mission, GIP Littoral Aquitain,
Nicolas CASTAY, Directeur, GIP Littoral Aquitain,
Nathalie MADRID, Déléguée Aquitaine, CDL Aquitain,

THEME : Comment les politiques de planification territoriale intègrent-elles la limitation de la consommation d'espaces ? Quels sont les outils mis en œuvre pour limiter l'artificialisation des milieux, préserver les continuités écologiques, organiser l'articulation entre armature urbaine et naturelle ?

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

Sur cet atelier, nous nous concentrons sur les usages dans les espaces naturels. Il semble possible de concilier préservation et aménagement, usages et fréquentation mais cela doit être pensé, accompagné et encadré avec une vision sur le long.

Il est nécessaire de prendre en compte à la fois la fragilité des espaces naturels mais aussi le besoin pour les hommes de fréquenter ou utiliser ces espaces.

La valorisation des espaces naturels peut être un levier pour mieux les préserver. Encore faut-il encadrer l'accès du public pour respecter la fragilité des milieux naturels et organiser la diffusion de l'information.

Rencontrez-vous des conflits d'usages sur vos territoires ? De quels types ?

Des problématiques de gestion de la ressource sont-elles observées ?

Quels sont les dispositifs mis en œuvre ou envisagés sur votre territoire pour concilier les usages, pour que les espaces naturels soient à la fois des supports d'activités humaines (agriculture, sylviculture, pêche, loisirs de pleine nature, tourisme ...) et source de biodiversité de manière durable ?

Comment dépasser les conflits d'usages, quelles politiques mener sur les territoires ?
Que faut-il prioriser ? Comment les priorités sont-elles établies entre les usages sur un site donné ?

Parmi les exemples de ce matin, Lionel Fournier évoquait les secteurs de repos sur lesquels la nature est laissée libre d'évoluer à son gré avec aucun usage sur le territoire...
Quelle place pouvons-nous accorder pour le « non-usages » sur ces territoires : est-ce de leur dédier une simple gestion sans vision utilitaire ?

Voici les thèmes de réflexion. La fréquentation touristique par le grand public sera traitée dans l'atelier 3 : activités professionnelles et récréatives).

NATHALIE MADRID, CDL AQUITAINE :

Pour le conservatoire, la gestion des conflits d'usages touristiques est un sujet très important.

Sur la dune du Pilat, par exemple, il est intéressant de faire le constat de la limite à laquelle nous sommes arrivés avec ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Chacun doit montrer avec ses expériences les limites auxquelles nous sommes confrontés.
Sur la dune du Pilat, nous pouvons évoquer un exemple de gestion des usages sportifs mis en place : la gestion du vol libre.

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

Le vol libre est une pratique très ancienne sur la dune qui n'est pas incompatible avec les espaces naturels puisqu'elle ne nécessite pas d'équipement particulier et qu'elle est non motorisée. Ce lieu impose une pratique très technique, différente des sites en montagne (on décolle et on atterrit au même endroit). C'est également un site idéal pour les débutants.

Pendant longtemps, cette activité fut pratiquée par des locaux avec une fréquentation plus faible. Aujourd'hui, grâce au développement d'internet et de vidéos de vols libres sur le site, l'image du vol libre présentée a créé un véritable engouement pour cette pratique et l'évolution de loisir a connu une croissance exponentielle.

La fréquentation est devenue vraiment inadaptée au site, d'autant plus qu'elle ne se fait que sur la partie sud de la dune. Désormais, cette activité est jugée dangereuse, avec des conflits d'usages entre pratiquants débutants et confirmés, entre pratiquants et un grand public qui veulent profiter du spectacle. On note aussi des problèmes de piétinement de la dune car les débutants restent surtout au sol.

Il y a 5 ans, un dialogue a été engagé entre le Syndicat Mixte et les pratiquants, professionnels ou non, avec comme point de départ : personne ne remet en cause cette activité, à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment de la préservation de la dune. Cinq ans après, le dialogue n'a pas permis d'aboutir à un accord, un arrêté préfectoral est attendu !

Le risque majeur reste l'accident, notamment avec le grand public qui pourrait entraîner l'interdiction totale de la pratique. Le plus difficile, c'est de le faire comprendre aux représentants de la voile libre. La discussion est plus facile avec les professionnels, ils comprennent que gérer cette pratique c'est pérenniser leur activité.

NATHALIE MADRID, CDL AQUITAIN :

Le problème vient aussi du fait que le site appartient à la fois au domaine public et au privé : 3 campings ont une zone de décollage sur la dune. Les pratiquants jouent sur là-dessus pour faire retarder les prises de décision. D'où la nécessité de faire passer en public la totalité du site ; c'est là qu'intervient le Conservatoire du littoral.

SOPHIE AUDOUARD, DREAL NA :

Parfois, il est très difficile d'imposer des règles aux pratiquants qui ont envie d'avoir leurs propres règles. On peut aussi faire comme dans le Sud-Est de la France avec l'activité Kitesurf où une zone a été délimitée pour la pratique de l'activité avec des personnes sur place pour surveiller.

PASCAL MASSICOT, CDC ILE D'OLERON :

Sur l'île d'Oléron, nous rencontrons la même difficulté de cohabitation entre les usages (kitesurf, char à voile, surf, stand up paddle, etc.) avec des nouveaux usages qui arrivent chaque année comme par exemple le stand up paddle qui se pratique beaucoup dans les marais sans aucune réglementation jusqu'à présent.

Les professionnels sont cependant très demandeurs d'une réglementation, car dans les marais ils ne connaissent pas bien ce qui est du domaine public ou privé.

Ici, à la différence de la dune du Pilat, nous avons plus d'espaces sur l'île pour organiser les activités mais il faudrait définir des zones et les modalités de pratique : cela relève de la compétence de la CDC.

Pour l'activité surf, à la demande des écoles de surf, la CDC a mis en place un groupe de discussion sur ce sujet.

MAURINE DAGORNE, STAGIAIRE, CDL AQUITAIN :

Ayant déjà exercé du sauvetage en mer, la délimitation d'un zonage prédéfini facilite énormément la communication auprès de la population : l'activité est réglementée, le règlement est affiché au poste de secours.

A côté de St Nazaire, par exemple, des sauveteurs à vélo ont été embauchés pour surveiller la pratique des usages. Ils assureraient une mission de prévention et de surveillance mais sans délégation de pouvoir de police.

PASCAL MASSICOT, CDC ILE D'OLERON :

Souvent, les activités sont situées en dehors des zones réglementées car ces dernières forcément surveillées et donc étendues sur une zone plus courte ne peuvent pas contenir tous les usages.

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

D'autres usages comme les fats bikes ou les vélos électriques créent de nouveaux circuits de circulation.

VALENTIN GUYONNARD, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

Ces dernières années, les sports de nature se sont beaucoup développés. Cette tendance, favorisée par les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, ont rendu les pratiques beaucoup plus accessibles. On connaît maintenant les meilleurs spots pour pratiquer telle activité, quel site de promenade le plus adapté à la demande de chacun. On a désacralisé l'inconnu en rendant ces pratiques plus faciles.

En tant que chargé d'études pour le programme VALOBS, j'ai en charge la conception d'un observatoire des usages de loisirs à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

La diversité des pratiques est définie comme un enjeu important pour la préservation du parc marin. Des activités nouvelles comme le drone qui est très présent, apparaissent chaque année, peu disparaissent.

Quand on voit qu'il faut plus de cinq ans pour instaurer une gestion d'une activité « ancienne » comme le vol libre, on mesure la complexité de la mission des gestionnaires qui ne peuvent pas s'adapter aux nouvelles activités qui arrivent chaque année...

EDITH PAVAN, CDC ILE D'OLÉRON :

Le développement des sports de nature vient aussi de la diminution des coûts du matériel et de la facilité de transports. Aujourd'hui, ils existent des paddles gonflables et transportables en voiture à des prix bas accessibles à tous.

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

A l'échelle du parc, avez-vous pensé à la hiérarchisation des activités en fonction de leur impact ?

VALENTIN GUYONNARD, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

Nous savons quelles activités ont un impact mais nous ne savons pas laquelle engendre le plus d'impact... C'est compliqué de hiérarchiser et d'évaluer les impacts.

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

La fédération considère qu'elle connaît le lieu et l'activité depuis longtemps et que ces espaces sont des lieux de liberté avant tout... Le passage réglementaire devient obligatoire.

EDITH PAVAN, CDC ILE D'OLERON :

Pour hiérarchiser, il faut connaître la part de fréquentation de ces usages, ce qui n'est pas facile. En 2015, la CDC a essayé de le faire pour le surf en comptant sur une journée (avec de bonnes conditions de surf) le nombre de planches entrantes (800) et sortantes.

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

Voulez-vous évoquer d'autres usages et conflits d'usages sur d'autres parties du territoire ?

PASCAL MASSICOT, CDC ILE D'OLERON :

La pêche à pied est une pratique qui pose aussi des problèmes de préservation des ressources.

Sur le site de Gatseau sur l'île d'Oléron, 80 % du gisement de coques a disparu. Nous rencontrons une pression énorme sur la ressource et sur l'accessibilité au site avec des conflits d'usages également avec les pêcheurs professionnels.

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

Nous n'avons pas cette problématique sur le Bassin en raison de la vase qui empêche le développement de cette pratique.

NATHALIE MADRID, CDL AQUITAIN :

Hormis les activités récréatives évoquées, il y a aussi des activités professionnelles : existe-t-il des conflits d'usages entre les deux ?

PASCAL MASSICOT, CDC ILE D'OLERON :

Concernant la pêche, il y a également un conflit entre la pêche récréative et la pêche professionnelle au sujet de la taille des coques prélevées. Cette taille est réglementée. Si, auparavant, il y avait une différence de taille selon le type de pêche, depuis janvier 2018, dans un souci d'harmonisation réglementaire avec la pêche professionnelle, les tailles minimales de la pêche de loisirs ont été réduites à l'identique de celles de la pêche professionnelle.

Des agents du CPIE font de la sensibilisation auprès des pêcheurs amateurs.

SOPHIE AUDOUARD, DREAL NA :

Il existe de nombreux programmes sur cette pratique comme le programme LIFE et pêche à pied de loisir (2013-2017), il s'agit d'un projet de gouvernance pour atteindre une pêche récréative durable.

Il existe de nombreux autres usages dont on n'a pas parlé comme le nautisme ou le scooter des mers.

CECILE LEGALL, DREAL NA :

Quand il est question de sécurité, il existe toujours des portes de sortie, mais quand on mesure l'impact sur les milieux, il est plus difficile de trouver des repères. Alors, lorsqu'il existe une multiplicité d'activités, c'est encore plus compliqué.

Dans le document de stratégie de façade, la distinction a été faite entre les pressions quantifiables ou non, mais dès que l'on évoque un cumul de pressions, les pêcheurs se sentent systématiquement visés. En effet, s'agissant des objectifs environnementaux, de nombreux indicateurs chiffrés ont été définis sur la pratique de la pêche (car nous bénéficions de davantage de données) alors que faute de remontées chiffrées, de nombreuses activités fonctionnent sans objectif.

Pour les parcs marins, sont notées « Pratique des activités sous réserve de diminuer les pressions cumulées » ; là encore, dès qu'on parle de pressions cumulées, les pêcheurs se sentent visés.

SOPHIE AUDOUARD, DREAL NA :

Il faut faire la différence entre pratique collective et pratique individuelle. Les pratiques individuelles sont très difficiles à quantifier. Nous sommes assez démunis : il s'agit de photos à un instant « T ».

De même, sur la dune, nous pourrions fixer un nombre maximum et après « stopper l'accueil » : les gens devront attendre. Mais, il s'agit d'un espace ouvert par conséquent, c'est impossible de quantifier. Alors, comment le réguler ?

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

Aujourd'hui, nous avons des observatoires et des laboratoires qui commencent à suivre ces paramètres et à mettre en place des outils de quantification et d'évaluation. Il faut faire la différence entre les zones qui ont des outils et celles où les choses sont plus diffuses.

On peut maintenant essayer de passer à la seconde partie, sur les objectifs et les actions qui pourraient être mis en place.

VALENTIN GUYONNARD, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a également comme mission la valorisation et l'amélioration de la connaissance sur ces usages.

DIDIER VYE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

On s'appuie beaucoup sur l'esprit qualitatif car derrière ces flux, il s'agit de savoir quels sont les pratiquants ? Aujourd'hui, des travaux remettent en cause cette capacité de charge et parlent plus de qualitatif que de quantitatif.

Régulier, c'est bien, mais le profil des usagers est aussi très important car nous avons à faire à des profils très différents. Nous travaillons beaucoup sur cet aspect qualitatif et sur le rapport avec l'environnement.

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

Je partage son point de vue. Concernant la dune, un visiteur informé, c'est un acteur pour la protection de l'environnement. Les visiteurs non-informés viennent en tant que consommateurs. Lorsqu'ils sont accompagnés et qu'on leur explique les enjeux à la clé, la plupart réagissent bien en adoptant un comportement respectueux. Il faut avoir les bases réglementaires et mettre en place un accompagnement des visiteurs.

DIDIER VYE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

Le problème vient souvent de l'attachement au lieu. Certains visiteurs ont le discours « j'ai toujours fait comme ça, je n'ai pas envie de changer ».

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

Avec le temps et le dialogue, nous arrivons à faire comprendre et à changer les comportements.

EDITH PAVAN, CDC ILE D'OLÉRON :

Mettre en avant l'aspect financier des activités est une autre manière de faire évoluer les comportements des acteurs économiques. Nous pouvons également impliquer les associations.

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

Auparavant, il y avait un décalage avec les acteurs économiques, nous leur parlions environnement, ils nous répondaient économie. Une étude a été réalisée pour parler « chiffres » et non plus « environnement » : la dune rapporte tant...

Nous nous appuyons sur cette étude pour expliquer qu'en cas de dégradation du site, l'activité n'atteindra plus ces chiffres : nous avons donc intérêt à travailler ensemble.

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

Quels sont les conflits d'usages qui ne sont pas encore suffisamment dans le radar des autorités et quels problèmes génèrent-ils ? Qu'est-ce qu'il reste à traiter ?

Dans les parcs, le travail est bien amorcé, sur d'autres territoires aussi. La problématique « surf » a été gérée par le GIP LA qui a mis en place un groupe de travail avec les élus des communes basques et landaises qui devaient statuer sur des autorisations à accorder à certains et pas à d'autres.

Le sujet était compliqué ; il a été traité collectivement et de manière pragmatique. La GIP LA a fait appel à un expert juridique et le sujet a été suivi de très près par la DRDJSCS et les DDTM.

CECILE LEGALL, DREAL NA :

Il existe des stratégies pour organiser les activités tout en redonnant une vocation aux espaces.

Ces stratégies doivent pouvoir évoluer avec le temps et les usages mais elles peuvent déjà donner des premiers éléments sur les usages à grande échelle avec une mise en place de différents niveaux de planification.

Pendant, un outil de planification seul n'est pas suffisant. Le volet maritime des SCoT est un outil d'avenir qui sera sans doute une des façons de préserver ces usages.

HERVE TREHEIN, DIRM SA :

Notre région est un vrai bassin de navigation pour la plaisance mais dès que l'on aborde le sujet, les détenteurs d'un droit de mouillage refusent tout dialogue par peur de perdre leurs anneaux. C'est un sujet dans le DSF pour lequel nous avons rencontré une réelle crispation.

SERGE HALIOUA, DDTM17 :

Le mouillage est un sujet très important pour le département par rapport à la côte landaise. Normalement, personne n'a de droit. Des zones de mouillage autorisées ont été définies et ont fait l'objet d'études d'impact. Mais c'est une démarche compliquée pour les collectivités qui parfois abandonnent par peur des responsabilités que cela engendre et des complications qui vont avec.

Dans des cas extrêmes, on a pu y avoir du mouillage sauvage mais là c'est l'anarchie totale. L'objectif est d'arriver à avoir du mouillage autorisé mais moins compliqué à mettre en place.

VALENTIN GUYONNARD, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

Sur le parc, le mouillage entraîne des pressions sur les herbiers avec l'ancre qui peut les arracher. Il faut trouver des mouillages moins impactants ou des moyens de les déplacer.

NICOLAS CASTAY, GIP LA :

Les festivals ou autre événement ponctuel constituent également une pression sur le territoire.

EDITH PAVAN, CDC ILE D'OLÉRON :

Auparavant, nous recevions le championnat du monde de jet-ski... La solution fut trouvée : le championnat n'existe plus !

VALENTIN GUYONNARD, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE :

Apparemment, il devrait reprendre en 2018.

SERGE HALIOUA, DDTM17 :

Le jet-ski est facile à interdire avec le bruit que cela génère et les problèmes de pollution.

LUCIE DEGORCE, CDC ILE D'OLÉRON :

Les courses d'orientation en forêt ou les trails peuvent aussi avoir des impacts selon le diagnostic du DOCOB qui dispose d'une fiche sur ce sujet.

MARIA DE VOS, SYNDICAT MIXTE DUNE DU PILAT :

Sur la dune, sans notre veto, il y aurait des événements tous les jours car la demande est très forte. Nous traitons ce sujet avec le Conservatoire du littoral (d'où l'importance d'avoir la maîtrise foncière) car sans réponse positive, ils se tournent vers le domaine privé de la dune.

Nous avons également mis en place un inventaire dunaire sur les plantes emblématiques. Il nous est fort utile en cas de manifestation sur un secteur où les plantes protégées sont présentes, elles justifient le refus de l'accès. Nous refusons systématiquement toute activité commerciale.

NATHALIE MADRID, CDL AQUITAIN :

A Hossegor, nous recevons la coupe de surf Quicksilver pro. Elle se déroule sur la plage qui présente une dune très sensible et fragile. Dans le cadre de cet événement de gros équipements sont amenés sur la plage par camion. Nous avons essayé de gérer cela au mieux avec la commune et l'Etat pour donner l'accès aux camions non pas par la dune mais par la plage.

Nous avons mis en place une interdiction totale de l'accès de la dune aux participants qui voulaient être sur le point le plus haut pour voir la compétition. Nous ne pouvons faire plus, car nous n'avons pas la main sur l'événement ni sur le DPM qui est géré par l'Etat.

Les dunes sont protégées par des barrières mais il faudrait vraiment un gardiennage et canaliser les gens par des chemins.

Hossegor, c'est la capitale du surf, l'événement est devenu tellement important qu'il est impossible de le supprimer.

LUCIE DEGORCE, CDC ILE D'OLERON :

Ces problèmes-là risquent de se déplacer un jour sur le rétro-littoral. Ainsi, sur le secteur des marais, certains lieux vont devenir des sites fréquentés qui auront des problèmes d'aménagement mais aussi de sécurité. Les nouvelles pratiques vont encore une fois plus vite que nous.

NATHALIE MADRID, CDL AQUITAIN :

Au Conservatoire, nous développons une doctrine qui englobe tous les usages.

La mission première du Conservatoire est de garantir les dynamiques naturelles et d'accueillir le public tout en préservant ces espaces. Aussi, nous canalisons les usages en fonction de la sensibilité des lieux et nous n'offrons pas l'intégralité de l'espace au public.

Ainsi en début d'année, sur le domaine de Certes dans le Bassin d'Arcachon, (domaine sensible acquis au fil des ans par le Conservatoire et dédié aux vélos et à la promenade), la priorité a été axée sur la sécurité entraînant la prise d'un arrêté interdisant le vélo car l'activité devenait trop dangereuse.

Malgré la sensibilisation faite en amont, l'arrêté fut très mal accueilli localement, les habitants n'acceptant pas de voir cette interdiction d'usages.

Cet exemple récent va prochainement redevenir d'actualité lorsque les dispositifs pour fermer l'accès du site aux vélos seront installés.

Nous en sommes arrivés à cette décision car il n'était plus possible de concilier les usages entre les vélos qui allaient trop vite, les promeneurs, les observateurs d'oiseaux et les poussettes...l'ensemble devenait trop dangereux.

Le travail fût long avec les communes notamment pour reporter le flux sur les pistes cyclables extérieures.

CLAIRE PEYRON, CAUE 17 :

Une autre question se pose lorsque nous évoquons la signalétique et le mobilier : jusqu'où pouvons-nous aller sans qu'elle ne devienne une pollution visuelle pour l'espace naturel ?

3| ATELIER 3 - LA MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS

PARTICIPANTS

Anthony AUFFRET – ONF

Lydie BAYLE – DREAL Inspectrice des sites Département des Landes

Clément BOUSSARD – SYBARVAL

Lionel FOURNIER – CD40

Peio LAMBERT – CD64

Ana Maria LE GOFF – CDC Oléron

Bruno PALLAS – DDTM40

Gaël PERROCHON – CARA

Emmanuel RENARD - EDATER

Valérie ROQUIER – Rivages de France

Alyssa SAKJI – DREAL

Noel THILL – Association des riverains de Lacanau

Animation et prise de notes :

Martin RENARD, GIP Littoral Aquitain

Camille ANDRE, GIP Littoral Aquitain

THEME : Comment les politiques de planification territoriale intègrent-elles la limitation de la consommation d'espaces ? Quels sont les **outils** mis en œuvre pour **limiter l'artificialisation** des milieux, préserver les continuités écologiques, organiser l'articulation entre armature urbaine et naturelle ?

MARTIN RENARD :

La préservation et la mise en valeur des espaces naturels sont-elles antinomiques ? Peut-on concilier les deux ?

NOEL THILL :

La mise en valeur des espaces naturels doit s'inscrire dans une réflexion sur le long terme.

LIONEL FOURNIER :

La loi transfère aux départements la compétence de prendre en compte la fragilité des milieux pour l'ouverture au public. L'objectif n'est pas de mettre les espaces naturels sous cloche mais d'en assurer une gestion conservatoire avec une fréquentation graduée et gérée.

EMMANUEL RENARD :

Qu'entend par mise en valeur ? La mise en valeur implique-t-elle forcément de créer des activités et la fréquentation qui va avec ? Quand vous évoquez la sur-fréquentation des espaces naturels, y-a-t-il pas une réelle mise en valeur.

LIONEL FOURNIER :

En effet, la question de la capacité d'accueil des milieux est posée.

EMMANUEL RENARD :

A Venise, il y a des portails pour limiter les accès à partir d'une certaine fréquentation.

VALERIE ROQUIER :

C'est également le cas à Perros-Guirec avec des parkings payants qui permettent de limiter la fréquentation et dont les recettes servent à la gestion.

LIONEL FOURNIER :

Cela existe aussi dans les landes. Il est possible de trouver des sources de financement qui permettent de payer les aménagements, sur la base du principe de l'écotaxe.

PEIO LAMBERT :

Il faut tout de même prévoir différents niveaux d'offres (notamment financiers) sur les lieux pour assurer l'équité des citoyens dans l'accès aux sites.

MARTIN RENARD :

Nous devons proposer des offres alternatives car tout ne peut pas être payant.

EMMANUEL RENARD :

Le numérique et ses nouveaux outils peuvent apporter une aide pour mieux évaluer et gérer la fréquentation.

NOEL THILL :

La fréquentation constitue un problème pour les riverains. Même avec les parkings payants, il est souvent difficile pour les riverains de se garer en pleine saison. Il faudrait proposer des parkings rétro-littoraux.

MARTIN RENARD :

Il y a besoin de séparer la fonction des espaces naturels et les usages qui y sont faits.

BRUNO PALLAS :

Le type de mise en valeur doit être adapté en fonction de chaque site.

ANTHONY AUFFRET :

La mise en valeur des espaces naturels permet leur découverte mais l'ouverture doit être limitée par la capacité d'accueil des sites. La sensibilisation du public sur la fragilité des milieux permet également une meilleure valorisation.

EMMANUEL RENARD :

En termes de sensibilisation, les panneaux sont trop « vieille école », il faut aller vers des supports numériques plus adaptés.

ANA MARIA LE GOFF ET LYDIE BAYLE :

Afin de limiter leur fréquentation, l'accès payant aux sites ne doit concerner que les sites très fortement fréquentés avec comme objectif de préserver une équité entre les visiteurs.

ANA MARIA LE GOFF :

Effectivement, le choix de rendre les accès payants doit se faire en fonction des sites.

Il faut aussi travailler sur l'éducation à l'environnement en s'appuyant sur des acteurs relais tels que les écoles nautiques, de surf, les associations, les CPIE...

Il est également important de laisser certains espaces vierges. L'ouverture et l'accueil sur certains sites permettent d'en maintenir d'autres fermés.

Gael Perrochon :

Les plages concentrent une très forte fréquentation ; rendre payants certains accès aux plages risquent de créer un report non maîtrisé. La mise en place de navettes permet aussi de gérer la fréquentation des plages et de canaliser les gens. En revanche, la surveillance des plages coûte très cher.

Emmanuel Renard :

La préservation des espaces naturels dépend de la cohérence des politiques publiques.

Alors que la gestion des espaces naturels relève plutôt des collectivités, le développement touristique et le marketing territorial sont gérés par les offices du tourisme ; il faut arrêter de fonctionner en silos et mettre les différentes thématiques en cohérence.

Lionel Fournier :

En effet, nous sommes en présence de compétences différentes, souvent contradictoires dans leurs actions.

Martin Renard :

Comment faut-il définir la capacité d'accueil des milieux ? Quels sont les outils de mesure de la fréquentation ?

Lionel Fournier :

Sur certains sites, le CD 40 utilise des éco-compteurs pour mesurer la fréquentation.

Par contre, des questions subsistent sur les critères à prendre en compte pour définir si la fréquentation d'un site est pour celui-ci ?

Faut-il prendre en compte la dégradation des milieux ? Leur saturation ? Cela dépend aussi des conditions d'accueil proposées par le site.

Anthony Auffret :

Il est possible de fixer une capacité d'accueil limitée en dimensionnant les équipements d'accueil comme les parkings. Ce dimensionnement peut notamment se faire selon la capacité financière du gestionnaire en investissements pour ces équipements mais surtout en fonction des coûts d'entretien pour lesquels il n'est pas possible de mobiliser des subventions publiques.

Les outils de mesure tel que Go Plage développé par le GIP sont très intéressants.

CAMILLE ANDRE :

Il faut prendre en compte deux types de capacité : celle des équipements d'accueil (les parkings par exemple) et celle du site en lui-même (qui peut conduire à sa dégradation si elle est dépassée). Les équipements doivent être dimensionnés par rapport à la capacité d'accueil du site en lui-même.

BRUNO PALLAS :

Il est important de maintenir des espaces de liberté pour les sites naturels en évitant une sur-fréquentation

LIONEL FOURNIER :

Les équipements (pilotis, barrières) doivent également être adaptés pour guider et limiter la fréquentation en fonction des contraintes du site.

VALERIE ROQUIER :

Il est nécessaire de mener des suivis naturalistes préalablement au dimensionnement des équipements et des aménagements sur les sites.

NOEL THILL :

Que faut-il faire en cas de non-respect des règles définies ou de dégradations sur un site ? Faut-il procéder à une répression et à une verbalisation ?

PEIO LAMBERT :

Le département des Pyrénées-Atlantiques met en place un dispositif de surveillance policière le soir à Erretegia, pour un coût de 25 000 €/an. L'objectif du projet de réaménagement du site est également de redonner un côté plus sauvage au site, ce qui devrait avoir pour effet d'en limiter la fréquentation et par conséquent les incivilités associées.

ANA MARIA LE GOFF :

Il est également possible de limiter la fréquentation en minimisant l'entretien de certaines parties des sites pour les rendre moins accessibles (avec maintien d'espaces en friches qui limitent les phénomènes de squat) et en réalisant des aménagements modérés, du type littoral sans poubelle qui fonctionne très bien et en éduquant à l'autodiscipline.

MARTIN RENARD :

Quels sont les besoins identifiés pour le futur ? Sur quelles thématiques le GIP pourrait-il intervenir ?

PEIO LAMBERT :

L'accompagnement ou le pilotage de projets type ADS (Aménagement des Stations) menés par le GIP permettent de mettre en place une gouvernance adaptée qui apporte de la cohérence. Il s'agit en cela de projets exemplaires.

GAEL PERROCHON :

Il y a besoin de cohérence en termes de stratégie touristique et de gestion des déchets. Le GIP serait-il légitime pour intervenir là-dessus ?

ANA MARIA LE GOFF :

Lorsqu'on travaille sur des projets, il est nécessaire d'anticiper la vie du site et ses coûts de fonctionnement (en plus des investissements prévus à l'origine) pour intégrer notamment la gestion des équipements suite aux dégradations.

GAEL PERROCHON :

La question de l'ouverture aux personnes à mobilité réduite, avec la mise en place d'équipements spécifiques doit être abordée. Il faut également être vigilant à ne pas créer d'accès trop faciles pour les véhicules sur les sites non surveillés.

PLUSIEURS PARTICIPANTS :

Les sujets de l'éducation à l'environnement du public et de la mise en réseau des acteurs de la gestion des sites naturels sont très importants ; Le GIP ne pourrait-il pas y jouer un rôle ? L'action de production d'outils et de méthodes de travail que le GIP réalise déjà reste primordiale.

Concernant la mesure de la fréquentation, l'expérimentation de l'outil Go Plage a fait ses preuves et a été citée en exemple : elle devrait être reconduite avant d'être rendue opérationnelle.

Sur la question des parkings, ne pourrez t-on pas les rendre payants qu'aux horaires de fortes fréquentation avec comme objectif d'inciter à leur utilisation en dehors des périodes de saturation.

MARTIN RENARD :

Pour qui met-on en valeur les sites ?

Il faudrait tenir compte également de la proximité des riverains et des nuisances qu'ils peuvent subir lorsqu'on aménage les sites.

GAEL PERROCHON :

Nous devons prendre en compte la typologie propre des sites avec leurs différents niveaux de fréquentation et sachant que certains sites sont concernés par des usages multiples.

LIONEL FOURNIER :

Une piste de réflexion peut être proposée pour l'avenir concernant la réversibilité des aménagements ou bien sur la saisonnalité des interdictions.

BRUNO PALLAS :

Dans les sites très touristiques, la fréquentation par le public peut être vécue comme une contrainte, mais elle représente un atout pour des sites peu fréquentés qui peuvent alors être valorisés.

PEIO LAMBERT :

Les études de fréquentation sont importantes pour dimensionner les aménagements.

Les méthodes de comptage sont diverses : enquêtes de terrain ou outils plus sophistiqués, elles sont complémentaires. Ce travail peut être réalisé en partenariat avec les offices du tourisme.

LIONEL FOURNIER :

Dans le département des Landes où ont été mis en place des éco-compteurs, les comptages étaient facilités par la présence d'un seul accès, les résultats obtenus ont été différents de ceux attendus.

CAMILLE ANDRE :

Le GIP pourrait aider les collectivités à travailler sur le fonctionnement saisonnier des sites, sur la réversibilité et la modularité des équipements.

MARTIN RENARD :

Les plages constituent-elles des espaces naturels différents des autres ? Elles peuvent être traitées différemment des autres espaces naturels par rapport à leurs usages mais elles sont tout autant à préserver. Leur perception par les usagers est à la fois celle d'un espace naturel mais également celle d'un lieu accessible à tous et symbole de liberté.

BRUNO PALLAS :

Le contexte actuel est favorable pour proposer une vision plus naturelle des plages.

LIONEL FOURNIER :

Le nettoyage mécanique des plages mis en œuvre par le département des Landes permet un maintien des laisses de mer et une meilleure préservation des écosystèmes et du système dunaire. Cela a nécessité des efforts de pédagogie, mais nous constatons un changement des mentalités du public sur ce sujet.

LYDIE BAYLE :

Dans le Sud-Ouest, les plages ont gardé un caractère très naturel contrairement à d'autres littoraux français. Il convient de protéger et de valoriser ce positionnement et de faire attention à un risque d'explosion de la fréquentation des plages.

PLUSIEURS PARTICIPANTS :

Il serait utile de répondre au marketing territorial par du marketing environnemental, en proposant, par exemple, une labellisation des espaces naturels ouverts au public.

EMMANUEL RENARD :

Nous sommes en présence de politiques qui ne tiennent pas compte les unes des autres avec des principes parfois incompatibles entre marketing territorial, préservation de l'environnement et aménagement raisonné.

Le GIP serait légitime pour mettre en cohérence les différentes politiques publiques en étant facilitateur de mise en réseau des différentes entités. Il pourrait prendre part à la promotion touristique et assurer le marketing territorial afin de resserrer les liens entre les différentes politiques sectorielles.

Une trop forte attractivité devient problématique quand les aménagements, services, et équipements ne suivent pas la demande, or, celle-ci doit néanmoins rester dans les limites de la capacité du site.

LYDIE BAYLE :

Les campings mettent en avant le côté nature de leur site ; pourtant la véritable nature ne se trouve pas dans les campings mais autour. Chaque commune veut avoir son camping, ce qui favorise l'étalement urbain et réduit les espaces naturels.

Il faut évaluer réellement les besoins pour éviter que la création de camping ne fasse disparaître ce qui fait justement leur attrait.

ANA MARIA LE GOFF :

Les conflits d'usages existent aussi sur les marais et pour les activités maritimes ou nautiques. Il y a un besoin d'objectivation afin de maîtriser ces activités et d'éviter un développement anarchique.

Ce pourrait constituer un chantier important pour le GIP ! Les activités maritimes sont un sujet dont on n'a pas beaucoup parlé aujourd'hui.

MARTIN RENARD :

Pour les activités maritimes, le GIP a développé l'action glisse afin d'accompagner sur leur territoire les collectivités dans leurs relations avec les gérants et usagers d'activités de sports nautiques. Il pourrait être intéressant de poursuivre en ce sens vis-à-vis d'autres activités maritimes générant des conflits d'usage.

GAEL PERROCHON :

Comme les plages sont saturées, les offices du tourisme cherchent à vendre une autre image du territoire en valorisant les ailes de saison notamment.

Le GIP pourrait facilement mener une action pour poursuivre les travaux de mesure de fréquentation et sensibiliser les acteurs relais à ces sujets.

PEIO LAMBERT :

Le GIP pourrait également investir le champ de la communication des collectivités destiné au grand public et portant sur le sujet des espaces naturels tout en veillant à ne pas créer de pollution visuelle sur les espaces sensibles !